



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal du 7 août 2018

Adoption du procès-verbal du 9 août 2018

Adoption du procès-verbal du 14 août 2018

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Normand Déragon

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Adoption du Règlement 727 concernant la Publication avis publics
- 1.3 Mandat et achat du lot 5 602 044 et d'une partie du lot 5 602 045
- 1.4 Fin de probation de M. Daniel Moreau
- 1.5 Autorisation de paiement – Excavation Dominic Carey Inc. – Boul. de la Victoire
- 1.6 Autorisation de paiement – Construction Richelieu – Projet Aréna
- 1.7 Correspondance
 - a)

2. Commission de la sécurité publique et civile – Marie-Ève Brin

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Correspondance
 - a)

3. Commission de la Gestion des eaux – Marie-Ève Brin

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Engagement – Projet de gestion des eaux pluviales – Climats municipalités
- 3.3 Appui au projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie
- 3.4 Correspondance
 - a)

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport du président
- 4.2 Hommage à Fred Gilman
- 4.3 Hommage à Robert Krans
- 4.4 Demande de commandite - Bulls Sénior de Bedford
- 4.5 Demande de gratuité - CPSC Main dans la main
- 4.6 Demande de gratuité - SAM Souper bénévoles
- 4.7 Autorisation de barrage routier - Guignolée Main dans la Main
- 4.8 Recommandation d'adhésion de la Corpo - Programmes d'assurances OBNL à l'UMQ
- 4.9 Recommandation d'adhésion du CABBE- Programmes d'assurances OBNL à l'UMQ
- 4.10 Correspondance
 - a) Info - Lettre du ministre Barette - places en CHSLD
 - b) PV ass reg MRC 2018 08 21
 - c) Rapport activités mensuelles 2018-06 CLD Brome-Missisquoi
 - d) Rapport activités mensuelles 2018-07 CLD Brome-Missisquoi
 - e) Compte rendu comité culture 2018-06-20 CLD Brome-Missisquoi
 - f) Compte rendu comité tourisme 2018-07-11 CLD Brome-Missisquoi
 - g) SQ Rapport annuel 2017-2018 MRC B-M
 - h) SQ Rapport avril mai 2018 MRC B-M

5. Commission de l'Office Municipal d'Habitation – Chantal Fontaine

- 5.1 Rapport de la présidente
- 5.2 Correspondance
 - a)

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Octroi de mandat pour le traitement de la matière recyclable
- 6.3 Correspondance
 - a) RIGMRBM Procès-verbal du 10 juillet 18 vf
 - b) RIGMRBM Rapport Écocentre Bedford

7. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine

- 7.1 Rapport de la présidente;
- 7.2 P.I.I.A.
- 7.3 Dérogation mineure
- 7.4 Demande de PPCMOI au 83 rue de la Rivière
- 7.5 Prolongation et amendement du mandat de GESTIM – Service de permis et inspection
- 7.6 Mandat d'inspection pour GESTIM
- 7.7 Correspondance
 - a) Liste des permis émis Juillet 2018
 - b) Liste des permis émis Août 2018

8. Commission des travaux publics – Daniel Audette

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Prolongement des services rues Alcée-Rocheleau, Corriveau et Philippe-Côté
- 8.3 Correspondance
 - a)

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

- Appui financière – Fondation Trains de nuit
- Demande de PIIA – 9 Place de l'Estrie – Affichage en vitrine

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi le 4 septembre 2018, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Chantal Fontaine	Normand Déragon
Marie-Eve Brin	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général, et
Gisèle Messier, adjointe administrative

18-09-391

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Rétraction de point :

Le point 7.6 est retiré de l'ordre du jour.

ADOPTÉE

18-09-392

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

Plusieurs résidents du 202 rue Rivière, dont Madame Tougas qui avait fait parvenir une lettre de plainte au maire, étaient présents afin d'exprimer leur mécontentement sur le bruit causé par l'arrêt qui a été instauré au coin de Victoria et de la route 202. Ceux-ci révèlent que le bruit leur enlève une qualité de vie puisqu'il leur est impossible de profiter de leur cour arrière due au bruit.

En réponse, le maire leur a rappelé que l'arrêt a été instauré pour différentes raisons soit ralentir la vitesse de la route 202 mais aussi afin de donner une chance aux employés de Koyo de traverser la route à la fin de leur quart de travail.

Le maire mentionne qu'une étude pourrait être faite afin de voir si l'installation d'un mur végétal pourrait aider ou pour voir si une autre option serait possible pour aider la réduction du bruit.

De plus, une rencontre sera fixée avec notre parrain de la SQ afin de voir ce qui pourrait être fait pour faire respecter la restriction d'utilisation des freins jacobs.

18-09-393

Adoption du procès-verbal du 7 août 2018

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2018.

ADOPTÉE

18-09-394

Adoption du procès-verbal du 9 août 2017

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ajournée du 9 août 2018.

ADOPTÉE

18-09-395

Adoption du procès-verbal du 14 août 2018

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ajournée du 14 août 2018.

ADOPTÉE

18-09-396

Adoption du Règlement 727 concernant la Publication des avis publics

Considérant que l'avis de motion a été donné et que le projet du Règlement 727 a été déposé le 7 août 2018 (résolution 18-08-355);

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil adopte le Règlement 727 concernant la publication des avis publics.

ADOPTÉE

18-09-397

Mandat et achat du lot 5 603 264 et d'une partie du lot 5 602 045

Considérant que la Ville désire faire l'acquisition du lot 5 603 264 et d'une partie du lot 5 602 045 puisque ces terrains sont enclavés par un stationnement municipal propriété de la Ville (stationnement des marchands) ;

Considérant que le lot 5 603 264 du cadastre de Québec, propriété de Madame Katherine Liberopoulos et que le lot 5 602 045 est la propriété de Mesdames Julie Gauthier et Isabelle Vallée, ainsi que de Messieurs Francois Boutin et Nicolas Dunn ;

Considérant qu'une description technique doit être préparée par un arpenteur-géomètre pour la partie du lot 5 602 045 ;

Considérant que la Ville doit mandater un notaire pour la préparation des documents relatifs à l'achat desdits lots et l'acquisition des parcelles de terrains ;

Considérant qu'un montant de 1 000 \$ a été convenu avec Mme Katherine Liberopoulos pour l'acquisition du lot 5 603 264 du cadastre de Québec ;

Considérant que le même montant sera offert pour l'acquisition d'une partie du lot 5 603 045 du cadastre de Québec.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise la direction générale et le maire à entamer les démarches auprès des propriétaires du lot 5 603 045 du cadastre de Québec pour en faire l'achat d'une partie ;

Que le conseil autorise le directeur général à octroyer les mandats professionnels nécessaires pour conclure les transactions ;

- 18-09-397 (suite) Que ce conseil autorise le maire et la direction générale à signer les documents notariés pour l'achat du lot 5 603 264 du cadastre de Québec ;
- Que ce conseil autorise le maire et la direction générale à signer les documents notariés pour l'achat d'une partie du lot 5 603 045 du cadastre de Québec si le prix de vente est de 1 000 \$;
- « Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 18-09-398 **Fin de probation - Daniel Moreau - Conseiller technique**
- Considérant l'embauche de Monsieur Daniel Moreau à titre de conseiller technique pour une période de deux ans.
- Considérant la fin de la période de probation de Monsieur Moreau établie à 6 mois.
- Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas
- Que ce conseil confirme la fin de la probation de Daniel Moreau à titre de conseiller technique dont le contrat prendra fin le 28 janvier 2020.
- ADOPTÉE
- 18-09-399 **Autorisation de paiement – Excavation Dominic Carey inc. – Travaux Boul. de la Victoire et de la rue Rix**
- Considérant que l'entrepreneur Excavation Dominic Carey inc. a débuté les travaux sur le boulevard de la Victoire et la rue Rix et que la firme de génie-conseil Tetra Tech a le mandat de surveiller lesdits travaux ;
- Considérant qu'après l'analyse du décompte no.2 présenté par l'entrepreneur, Tetra Tech juge cette demande de paiement conforme aux travaux effectués et recommande le paiement demandé dans ce décompte no.2.
- Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
- Que ce conseil autorise le paiement du décompte no.2, à l'entrepreneur Excavation Dominic Carey, et ce, au montant de 235 965,42 \$ (taxes incluses).
- « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 18-09-400 **Autorisation de paiement final – Construction Richelieu – Projet aréna**
- Considérant que la ville de Bedford a octroyé le contrat à Construction Richelieu pour la rénovation de l'aréna ;
- Considérant que Construction Richelieu a déposé la facture numéro 493B pour la libération finale de la retenue contractuelle ;
- Considérant que cette facture est d'un montant de 45 990 \$ taxes incluses ;
- Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

18-09-400
(suite)

Que ce conseil autorise le paiement à Construction Richelieu, dudit montant de 45 990 \$ taxes incluses, pour le paiement de la facture numéro 493B conditionnellement à ce qu'il y ait une formation offerte aux employés de l'aréna afin de leur offrir une certaine autonomie à l'opération du système de contrôle des équipements de réfrigération.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-09-401

Engagement – Projet de gestion des eaux pluviales – Climats municipalités

Considérant que la Ville de Bedford collecte les eaux usées et les eaux de surface générées par une bonne partie de son territoire avec des conduites unitaires ;

Considérant que le réseau unitaire est muni d'un certain nombre de surverse qui déverse le surplus d'eau géré par le réseau directement dans la rivière aux Brochets ;

Considérant que les changements climatiques ont une incidence sur l'augmentation de la fréquence des pluies de fortes intensités, ce qui résulte systématiquement des événements de surverse dans la rivière ;

Considérant que ces apports en eaux usées contribuent à la dégradation de la qualité de l'eau de la prise d'eau potable de la Ville, soit la baie Missisquoi ;

Considérant que le conseil est préoccupé par la situation et qu'il a pris connaissance du projet élaboré par la MRC qui comporte un volet visant la réduction des apports des eaux de surface dans son réseau unitaire ;

Considérant que le conseil est prêt à affecter ses ressources humaines et leurs expertises à la mise en œuvre de certaines activités prévues dans le cadre du projet ;

Considérant que le conseil est prêt à affecter, sur une période de trois ans, un montant total de 60 000 \$.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que conseil appui le projet élaboré par la MRC Brome-Missisquoi dans le cadre du programme Climat municipalité-volet 2 ;

Que ce conseil confirme la participation des ressources humaines et financières de la Ville de Bedford dans le but d'atteindre les objectifs identifiés dans le projet.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-09-402

Appui au projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie

Considérant que la Ville de Bedford s'alimente en eau potable directement dans la baie Missisquoi;

Considérant que les eaux drainées par le bassin versant de la baie Missisquoi sont fortement chargées en phosphore et matières en suspension, ce qui contribue à augmenter le volume de sédiment dans la baie, à la prolifération des algues et favorisent la présence de la cyanobactérie dans l'eau;

Considérant qu'une très grande majorité du territoire du bassin versant de la baie Missisquoi est occupé par des entreprises agricoles;

18-09-402
(suite)

Considérant que le projet préparé par l'UPA Montérégie permettra, entre autres l'aménagement de bandes riveraines et d'assurer leur intégrité;

Considérant que les mesures prévues au projet contribueront certainement à réduire les quantités de sédiments et de phosphore véhiculé dans les cours d'eau du bassin versant de la baie Missisquoi;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil appuie le projet que souhaite déposer l'UPA Montérégie dans le cadre du fonds d'appui au rayonnement des régions de la Montérégie.

ADOPTÉE

18-09-403

Hommage à Fred Gilman

Considérant le décès de Monsieur Fred Gilman, le 27 août dernier, lequel fut conseiller municipal de 1969 à 1983.

Considérant que tout au long de sa carrière, Monsieur Gilman aura été un homme influent dans sa communauté et de par son dévouement et sa contribution au développement de la Ville. Membre fondateur et président de l'Office Municipale d'Habitation et des Aménagements industriels de Bedford, organisme à l'essor industriel de la Ville. Monsieur Gilman a également agi à titre de commissaire industriel et promoteur immobilier pour le développement des rues Taylor et Best.

Trésorier de l'United Church et distingué membre des Francs Masson et des Shriners, Monsieur Gilman demeurait un membre actif de la Légion Royale du Canada. Rappelons-nous qu'en 1998 la ville a nommé le parc industriel Fred Gilman en son honneur.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil tienne à souligner le dévouement de Monsieur Fred Gilman et sa contribution au développement de la Ville de Bedford et désire offrir ses plus sincères condoléances à la famille et ont une pensée particulière à ceux à l'emploi du Service de Sécurité d'Incendie de Bedford dont son directeur, Monsieur Ralph Gilman.

ADOPTÉE

18-09-404

Hommage à Robert Krans

Considérant le décès de Monsieur Robert Krans le 24 août dernier, lequel fut membre du Comité de Sécurité Civile de la Ville de Bedford pour plus de 25 ans.

Considérant du dévouement et de l'implication de Monsieur Krans auprès de la communauté de la Ville de Bedford.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil tienne à souligner le dévouement de Monsieur Robert Krans et sa contribution à la sécurité des résidents de la Ville de Bedford et désire offrir ses plus sincères condoléances à la famille.

ADOPTÉE

18-09-405

Demande de commandite - Bulls Sénior de Bedford

Considérant que le début de la saison 2018-2019 de la Ligue de Hockey senior Richelieu, laquelle comprendra 20 parties, et ce, à compter du 17 septembre prochain.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde une somme de 500 \$ en commandite aux Bulls Séniors de Bedford pour leur saison 2018-2019.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-09-406

Demande de gratuité - CPSC Main dans la main

Considérant que l'organisme Main dans la main veut tenir une activité d'aide aux devoirs avec zoothérapie, offerts à 5 à 8 enfants de Bedford et Région qui sont en situation de vulnérabilité et qui sont suivis par le centre de pédiatrie sociale en communauté Main dans la main.

Considérant que lesdites activités se tiendront les mardis, de 15h30 à 17h00, du 2 octobre au 4 décembre 2018.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise l'organisme Main dans la main à utiliser la salle des miroirs du Centre communautaire Georges-Perron, pour la tenue de leur activité de zoothérapie, tous les mardis, de 15h30 à 17h00, du 2 octobre au 4 décembre 2018, et ce, gratuitement.

ADOPTÉE

18-09-407

Demande de gratuité - SAM Souper bénévoles

Considérant que la Société d'Agriculture de Missisquoi désire tenir un souper de remerciement pour ses bénévoles, vendredi le 28 septembre 2018.

Considérant qu'elle désire également tenir une soirée Rétro/Country le samedi 13 octobre 2018.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise la Société d'Agriculture de Missisquoi à utiliser la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron pour tenir son souper de remerciement aux bénévoles, vendredi le 28 septembre 2018, et une soirée Rétro/Country, le samedi 13 octobre 2018, et ce, gratuitement.

Que ce conseil autorise la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) de vendre ou servir des boissons alcoolisées lors de ces événements.

ADOPTÉE

18-09-408

Autorisation barrage routier - Guignolée Main dans la Main

Considérant que l'organisme Main dans la main désire tenir la Guignolée du Dr Julien sur le territoire de la Ville de Bedford, afin d'amasser des fonds au profit des enfants en situation de grande vulnérabilité ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise l'organisme Main dans la main à tenir un barrage routier à l'intersection des rues de l'Église et Cyr, afin de tenir la Guignolée du Dr Julien, le samedi 15 décembre 2018, de 9h00 à 16h00.

ADOPTÉE

18-09-409

Recommandation d'adhésion de la Corpo - Programmes d'assurances des OBNL à l'UMQ

Considérant que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la Ville de Bedford, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

Considérant que l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL ;

Considérant que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié ;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise la Ville de Bedford à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que ce conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, l'OBNL suivant(s), nom, adresse, coordonnées :

Corporation de développement de Bedford et Région
1, rue Principale, Bedford (Québec), J0J 1A0
Courriel : kguy@nopac.ca

ADOPTÉE

18-09-410

Recommandation d'adhésion du CABBE - Programmes d'assurances des OBNL à l'UMQ

Considérant que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la Ville de Bedford, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

Considérant que l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL ;

18-09-410
(suite)

Considérant que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise la Ville de Bedford à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que ce conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, l'OBNL suivant(s), nom, adresse, coordonnées :

Centre d'action bénévole de Bedford et environs
35, rue Cyr, Bedford (Québec), J0J 1A0
Courriel : dgcab@cabbed.org

ADOPTÉE

18-09-411

Octroi de mandat pour le traitement de la matière recyclable

Considérant la crise actuelle qui touche la valorisation des matières recyclables et la fermeture de Récupération 2000 inc.;

Considérant la nécessité de maintenir le service municipal pour les citoyens sur l'ensemble du territoire de la Ville de Bedford et l'urgence de prévoir des alternatives pour le traitement des matières recyclables ;

Considérant que la Ville de Bedford a déjà un contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables issu de la collecte des bacs roulants, et ce jusqu'à la fin de l'année ;

Considérant que la Ville de Bedford a dû octroyer un nouveau contrat de collecte et de transport des ordures et des matières recyclables pour les matières résiduelles issu de la collecte des conteneurs, et ce jusqu'à la fin de l'année ;

Considérant que la Ville de Bedford doit se doter d'un nouveau fournisseur pour recevoir et traiter les matières recyclables issues de la collecte des conteneurs ;

Considérant que SANI-ÉCO a déposé une offre de services pour recevoir et traiter les matières recyclables à un coût de 70 \$/tonne métrique, plus taxes pour la période du 13 août au 31 octobre 2018 ;

Considérant que le prix à la tonne proposé par SANI-ÉCO sera augmenté à 95 \$ pour les mois de novembre et décembre 2018 si celle-ci n'obtient pas le contrat qui résultera du prochain appel d'offres pour une période de 5 ans ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accepte l'offre de services de la compagnie SANI-ÉCO pour effectuer le traitement des matières recyclables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

- 18-09-412 **P.I.I.A.– 20 avenue des Pins - Remplacer l’enseigne sur poteau**
- Considérant les documents déposés afin de remplacer l’enseigne lumineuse du Métro installée sur poteau par une enseigne éclairée par réflexion;
- Considérant que l’éclairage proposé est très contemporain et peu approprié pour ce secteur patrimonial;
- Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine
- Que ce conseil accorde la demande de PIIA au 20 avenue des Pins pour le remplacement de l’enseigne conformément aux documents déposés à la condition que l’éclairage soit fait à l’aide de cols de cygne de couleur blanche.
- ADOPTÉE
- 18-09-413 **P.I.I.A. – 115 rue Principale - Installation d’une marquise**
- Considérant les documents déposés afin d’installer une marquise au-dessus de l’îlot des pompes;
- Considérant l’horizon graphique translucide et la bande translucide avec illumination interne par DELS qui mettent en valeur la structure;
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon
- Que ce conseil accorde la demande de PIIA au 115 rue Principale pour l’installation d’une marquise au-dessus de l’îlot des pompes conformément aux documents déposés.
- ADOPTÉE
- 18-09-414 **Demande de P.I.I.A. – 60 rue Principale - Installation d’une enseigne**
- Considérant les documents déposés afin d’installer une enseigne suspendue au bâtiment pour le deuxième occupant de l’édifice ;
- Considérant qu’il est important de maintenir l’harmonie dans les enseignes ;
- Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil accorde la demande de PIIA au 60 rue Principale pour l’installation d’une enseigne conformément aux documents déposés à la condition que la longueur de l’enseigne soit réduite de manière à assurer le même dégagement entre cette enseigne et les poteaux adjacents, que le dégagement existant de part et d’autre de l’enseigne Malouin Assurances.
- ADOPTÉE
- 18-09-415 **Demande de P.I.I.A. – 81 rue de la Rivière - Remplacer les fenêtres**
- Considérant les documents déposés afin de remplacer les fenêtres à guillottes existantes par des fenêtres à battants munies d’un carrelage ;
- Considérant qu’il est important d’assurer l’intégrité architecturale de la résidence, de créer un ensemble visuel harmonieux et de bien s’intégrer au milieu avoisinant ;
- Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

18-09-415
(suite)

Que ce conseil refuse la pose de fenêtres à battants au 81 rue de la Rivière et d'accorder la demande de PIIA seulement si les fenêtres actuelles sont remplacées par des fenêtres à guillotine.

ADOPTÉE

18-09-416

Demande de dérogation mineure – 115 rue Principale - Installation d'enseignes sur la marquise

Considérant la demande de dérogation mineure déposée afin d'autoriser l'installation d'enseignes sur la marquise projetée pour abriter l'îlot des pompes alors que l'affichage sur une marquise est interdit dans cette zone ;

Considérant que selon les plans déposés, trois des quatre faces de la marquise doivent être occupées par un logo ou une enseigne ;

Considérant qu'il existe déjà sur cette propriété une enseigne apposée sur le bâtiment et une imposante enseigne sur poteau visible dans les deux directions à partir de la rue Principale ;

Considérant que la marquise projetée sera munie d'une bande translucide illuminée au DEL aux couleurs de l'entreprise ;

Considérant qu'il est important de limiter le nombre d'enseignes dans ce secteur patrimonial ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil accorde, en partie seulement, la demande de dérogation mineure au 115 rue Principale en permettant qu'une seule des quatre faces de la marquise soit occupée par, soit une enseigne soit un logo, conformément aux plans.

ADOPTÉE

18-09-417

Deuxième résolution - Demande de PPCMOI - 83 rue de la Rivière

Adoption de la deuxième résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de nature commerciale au 83 rue de la Rivière en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à construire un bâtiment accessoire de nature commerciale à des fins d'entrepôt, de salle de montre et de boutique pour répondre aux besoins de deux artisans-potiers professionnels résidant au 83 rue de la Rivière ;

Considérant qu'en raison d'une demande grandissante l'atelier de poterie jumelé à la maison a été déménagé dans un local au 110 rue de la Rivière (Bedford Loft) et que le lieu est peu approprié pour recevoir des clients en raison notamment de poussières, manque d'espace, porte principale barrée, etc. ;

Considérant qu'à moyen terme les propriétaires souhaitent regrouper toutes leurs activités au 83 rue de la Rivière ;

Considérant que les propriétaires planifient ouvrir la portion boutique uniquement les fins de semaine ;

Considérant que les plans et documents déposés concernant cette demande maintiennent le caractère accessoire du bâtiment et le cachet architectural et patrimonial des lieux et répondent adéquatement aux objectifs du règlement de PIIA ;

18-09-417
(suite)

Considérant que le bâtiment n'est visible qu'à partir de la rue de la Rivière et n'a pas d'impact visuel sur les propriétés voisines en raison de l'abondance de la végétation des lieux ;

Considérant que les dimensions du bâtiment projeté et le pourcentage d'occupation du sol des bâtiments accessoires sont conformes aux exigences réglementaires et reflètent une utilisation résidentielle normale des lieux ;

Considérant que le bâtiment projeté doit être construit sur des pieux pour assurer la survie des cèdres centenaires avoisinants ;

Considérant que le projet permet l'ajout de deux nouvelles cases de stationnement hors rue ;

Considérant que cette demande n'a pas pour effet de générer de nuisance ou d'impact sur le voisinage tel que bruit, circulation lourde, délinquance ou autre ;

Considérant que la rue de la Rivière est une route provinciale achalandée, propice à l'implantation d'activités commerciales et touristiques ;

Considérant que ce projet particulier augmente l'activité économique et touristique de la ville, maintient le caractère résidentiel des lieux et permet la reconversion du bâtiment à des fins résidentielles ;

Considérant que le projet inclut l'installation d'une enseigne sur poteau et d'une enseigne apposée sur le bâtiment ;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme au sujet de cette demande ;

Considérant que le conseil municipal a approuvé le premier projet de résolution 18-08-372 lors de la séance tenue le 7 août 2018 ;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation portant sur les objets du présent projet de résolution a été tenue le 4 septembre 2018 ;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil accorde la demande de PPCMOI au 83 rue de la Rivière visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de nature commerciale à des fins d'entreposage, de salle de montre et de boutique d'artisans-potiers;

De permettre de déroger au règlement de zonage :

1. Par l'utilisation commerciale d'un bâtiment accessoire à une résidence;
2. Par l'utilisation commerciale d'un bâtiment accessoire à un usage situé ailleurs que sur la propriété;
3. Par l'exercice des usages « entreposage » et « vente au détail » comme usages accessoires à un usage résidentiel;
4. Par une hauteur de bâtiment accessoire de 4,95 m, alors que le maximum autorisé est de 4,5 m;
5. Par l'installation de deux enseignes au lieu d'une seule, pour un usage accessoire à un usage résidentiel;

Qu'en vertu du règlement no.723-17 sur les PPCMOI, les conditions suivantes soient remplies eu égard au projet concerné, sous peine de nullité de la présente résolution :

1. Que le bâtiment ne puisse servir qu'aux fins commerciales décrites dans la présente résolution;
2. Que le bâtiment soit reconverti à des fins résidentielles dans un délai maximal de trois mois advenant une cessation d'activités ou un changement de propriétaire;

18-09-417
(suite)

3. Qu'en tout temps, la visibilité des clients utilisant le stationnement soit assurée par le dégagement de la neige et la taille des plantations;
4. Qu'en aucun temps la rue de la Rivière ne soit utilisée pour stationner les véhicules des clients;
5. Que l'ensemble des plans et des documents déposés fassent partie intégrante de la présente résolution;
6. Qu'aucun numéro civique additionnel ne soit attribué.

ADOPTÉE

18-09-418

Demande de dérogation mineure – 115 rue Principale - Installation d'enseignes sur la marquise

Considérant que les discussions sont poursuivies après l'adoption de la résolution 18-09-416 ;

Considérant que le conseil a choisi de réviser sa décision en abrogeant ladite résolution 18-09-416 ;

Considérant la demande de dérogation mineure déposée afin d'autoriser l'installation d'enseignes sur la marquise projetée pour abriter l'îlot des pompes alors que l'affichage sur une marquise est interdit dans cette zone ;

Considérant que selon les plans déposés, trois des quatre faces de la marquise doivent être occupées par un logo ou une enseigne ;

Considérant qu'il existe déjà sur cette propriété une enseigne apposée sur le bâtiment et une imposante enseigne sur poteau visible dans les deux directions à partir de la rue Principale ;

Considérant que la marquise projetée sera munie d'une bande translucide illuminée au DEL aux couleurs de l'entreprise ;

Considérant qu'il est important de limiter le nombre d'enseignes dans ce secteur patrimonial ;

Considérant que le CCU a recommandé au conseil d'accorder en partie seulement, la demande de dérogation mineure au 115 rue Principale en permettant qu'une seule des quatre faces de la marquise soit occupée par, soit une enseigne soit un logo, conformément aux plans ;

Considérant que le conseil a choisi de ne pas suivre la recommandation du CCU ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil accorde, en partie seulement, la demande de dérogation mineure au 115 rue Principale, en permettant que deux des quatre faces de la marquise soient occupées par, soit le nom commercial soit par un logo, conformément aux plans.

ADOPTÉE

18-09-419

Prolongation et amendement du mandat de GESTIM – Service de permis et inspection

Considérant l'acceptation de l'offre de service de GESTIM pour les services de permis et inspection par Résolution 18-05-235 ;

Considérant que les besoins du service de permis et inspection demeurent aussi importants et qu'il serait nécessaire de prolonger le mandat et de changer la fréquence par semaine ;

18-09-419
(suite)

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise que les démarches nécessaires soient entreprises auprès de GESTIM afin d'obtenir une offre de service de permis et d'inspection, prolongée jusqu'à la fin de l'année 2018 et d'une fréquence passant de un à deux jours consécutifs par semaine ;

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer la convention reliée aux services offerts.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-09-420

Prolongement des services rues Alcée-Rocheleau, Corriveau et Philippe-Côté

Considérant que la Ville de Bedford a signé une entente avec la compagnie Graymont qui prévoit le prolongement des services d'infrastructure municipale sur les rues Alcée-Rocheleau, Corriveau et Philippe-Côté ;

Considérant que la gestion et la réalisation de ces travaux sont à la charge de Graymont;

Considérant qu'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement est nécessaire pour réaliser les travaux ;

Considérant que parmi les documents à présenter, la Ville de Bedford doit confirmer qu'elle ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation et qu'elle prendra la responsabilité d'entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien ;

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil confirme qu'il ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation ;

Que ce conseil s'engage à prendre la responsabilité d'entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-09-421

Paiement des comptes mensuels

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 146 985,04 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 4 septembre 2017.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-09-422

Appui financier – Fondation Trains de nuit

Considérant que les organisateurs du concours de Start ups Katalyst 2018 de Sherbrooke proposent aux participants de leur événement de se joindre aux décideurs de la région pour appuyer l'idée de la relance du corridor ferroviaire Montréal-Sherbrooke ;

Considérant que le train qui arrêtera aussi à Magog sera aussi l'occasion de mettre en valeur le projet Magog Technopole et la volonté des villes du corridor de collaborer à l'émergence des Start ups dans la région ;

Considérant que le financement de l'événement sera assumé par des commanditaires ainsi que par les villes qui supportent le projet ferroviaire (500\$ chacune en échange de 2 billets chacune). Des billets seront offerts aux entreprises et autres participants pour 75\$ par personne ;

Considérant que le l'événement aura lieu 12 septembre 2018 avec une conférence de presse à 16h00, un départ du marché de la gare de Sherbrooke à 17h00 et un retour au même endroit à 19h30. Un repas sera servi à bord.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accepte de contribuer pour un montant de 250\$ pour la participation à cet événement.

ADOPTÉE

18-09-423

P.I.I.A. – 9, Place de l'Estrie - Affichage en vitrine

Considérant les plans et les documents déposés afin de procéder à l'installation d'un nouvel affichage en vitrine sur les deux façades du bâtiment;

Considérant que contrairement au règlement de zonage, les plans déposés illustrent l'utilisation d'images dans le contenu du message et une superficie d'affichage en vitrine supérieure à 10%;

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise en partie seulement, certains des éléments contenus dans la demande de PIIA au 9 Place de l'Estrie tels que spécifiquement décrits subséquentment :

- Autoriser uniquement l'affichage contenu dans les surfaces grises où apparaissent le nom de la pharmacie, son logo et la devise « *On aime vous voir heureux et en santé* »;
- Autoriser l'installation d'autocollants opaques dans les vitrines à des fins d'intimité à la condition qu'ils soient d'une même couleur et ne comportent pas d'images;
- Refuser toute utilisation d'images dans les vitrines;

Que ce conseil demande au service d'urbanisme de procéder à la révision des dispositions règlementaires concernant l'affichage en vitrine.

ADOPTÉE

18-09-424

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

18-09-425

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la séance soit levée à 20h00.

ADOPTÉE

Yves Lévesque, Maire

Guy Coulombe, Directeur général